



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce vingt-sixième jour de février deux mille vingt-quatre à vingt heures cinq au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance extraordinaire sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Josée-Ann Dumais, Mélanie Lévesque, Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Ghislain Dionne, Lucien Dionne, Denis Lévesque

1. Ouverture

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h06.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent : Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération le sujet suivant :

2. Intérêt de la municipalité à participer à une étude de faisabilité afin de se joindre à la Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest

CONSIDÉRANT le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles du gouvernement du Québec entré en vigueur le 7 juillet 2022, lequel prévoit la conclusion d'ententes entre Éco Entreprises Québec et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières visées au règlement;

CONSIDÉRANT que Éco Entreprises Québec veut conclure des ententes pour la collecte et le transport des matières recyclables avec le moins d'organismes possibles sur le territoire de chacune des MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 048-CM2024 de la MRC de Kamouraska annonçant son intention de déclarer sa compétence relativement à la collecte et au transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT également l'offre de la Régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest aux 12 autres municipalités du Kamouraska de participer à une étude de faisabilité afin de se joindre éventuellement à ladite Régie;

CONSIDÉRANT le manque de ressources humaines pour la gestion des matières résiduelles à Ville Saint-Pascal;

038-2024 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de Mont-Carmel déclare son intérêt à participer à une étude de faisabilité afin de se joindre éventuellement à la Régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest;

QUE la municipalité de Mont-Carmel demande que les directions générales municipales ou un représentant de ces dernières soient parties prenantes lors de cette étude.

3. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

039-2024 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h09.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte directrice générale
greffière-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales du maire